

*SYNDICAT CGT DES RETRAITES DE L'URSSAF*

*ILE DE FRANCE*

## **VOTRE BULLETIN D'INFORMATIONS**

**AVRIL 2013**

### **LA CGT PREMIERE ORGANISATION SYNDICALE**

Le cycle électoral de 4 années destiné à mesurer la représentativité des organisations syndicales dans les entreprises de plus de 10 salariés, s'est achevé au 31 décembre 2012. (Application de la loi du 20 août 2008 réformant la représentativité.

Le Haut Conseil du Dialogue Social vient d'en communiquer les résultats.

Sur les 12 millions de salariés concernés, près de 10 millions ont eu l'occasion de se prononcer au moins une fois sur une ou plusieurs listes présentées par des syndicats aux élections du Comité d'Entreprise ou des délégués du personnel de leur entreprise.

La participation moyenne a été de l'ordre de 66 % dans les élections professionnelles (hors très petite entreprise TPE), ce qui témoigne d'un attachement profond des salariés au syndicalisme et de leur fort intérêt à l'existence et au fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel.

Déjà, lors des élections prud'homales, les salariés, en plaçant en tête la CGT, avaient réaffirmé leur attachement à la prud'homie. Présente auprès de 6 millions de ces salariés, en agrégeant les résultats des élections TPE de décembre 2012, la CGT recueille 1 355 927,54 voix, soit 26,77%.

La CGT conforte ainsi sa place de première organisation syndicale. Elle est première organisation auprès des 17 millions de salariés du secteur privé, dont les TPE et première organisation auprès des 5 millions d'agents de la fonction publique\*.

C'est une invitation pour toute la CGT à être encore plus utile, plus accessible et plus solidaire.

Pour rester en contact avec le syndicat.

Une adresse mail pour nous adresser un article ou des photos : [cgt\\_retraites\\_urssaf\\_idf\\_yahoo.fr](mailto:cgt_retraites_urssaf_idf_yahoo.fr)

Notre blog pour consulter notre bulletin, un lien vers un site (ex : l'URIF et son exposition sur le Grand Paris.), un document (données statistiques du 93) :

<http://cgt-retraites-urssaf-idf.overblog.com/>

---

## LES RETRAITES EN PEAU DE CHAGRIN, NON MERCI !

Commencées le 22 novembre, les négociations sur les retraites complémentaires se sont terminées le 13 mars sur un texte que la CGT a refusé de signer. A juste titre puisque l'accord proposé conduit à une baisse voulue du pouvoir d'achat des retraités.

L'accord stipule, en effet, que la revalorisation des retraites complémentaires sera inférieure d'un point par rapport à l'inflation (officielle !)

Les retraités, déjà spoliés par la stagnation du taux de revalorisation de puis des années, devront se contenter d'une augmentation de 0,5% pour les retraites AGIRC et de +0,8% des retraites ARRCO ! Et cela pendant 3 ans.

Et tout cela pour ne pas prendre la seule décision à même de préserver les droits des salariés et des retraités : augmenter les cotisations patronales.

Le MEDEF a même essayé d'obtenir un accord pour une augmentation de cotisation ne générant aucun droit. Les actifs auraient du cotiser plus pour toucher moins !

La CGT a fait la démonstration que l'assujettissement à cotisation des éléments de salaire qui y échappent (intéressement, participation) d'une part et une modique augmentation de cotisations d'autre part garantirait immédiatement les ressources nécessaires au paiement des retraites complémentaires.

Inutile de dire que le patronat ne veut pas en entendre parler.

Le MEDEF a obtenu la signature de la CFDT et de Force Ouvrière sur un accord qui, en contrepartie d'une augmentation dérisoire de cotisation ( ) entrainera une perte de pouvoir d'achat de 6% sur 3 ans (toujours par rapport à l'inflation officielle), perte de pouvoir d'achat aggravée par la taxe de 0,3% pour la dépendance et de la très probable augmentation de la CSG des retraités

Les discussions sur les retraites complémentaires ont permis de mesurer l'ampleur du recul que voudrait imposer le patronat pour l'ensemble du système de retraite.

En effet, outre la désindexation du point par rapport à l'inflation, le patronat voulait :

- Baisser le taux de réversion de 60 à 56%
- Réduire de 30% les droits des chômeurs
- Reculer l'âge d'accès à une retraite sans abattement.



Les discussions doivent se poursuivre sur ces (mauvaises) propositions.

Or, c'est précisément ce que le gouvernement Hollande-Ayrault a décidé de faire entériner, d'ici la fin du 2<sup>e</sup> trimestre par les partenaires sociaux pour réformer les retraites du régime général et des autres régimes.

Pas un jour ne passe sans qu'un ministre ne nous explique que l'augmentation de l'espérance de vie doit entraîner, ipso facto, une augmentation de la durée d'activité. Comme si nous n'avions pas déjà entendu cet argument de la bouche de Sarkozy-Fillon ! Il semblerait donc que, pour les uns comme pour les autres, cela suffit comme cela ! On ne nous dit pas qu'il y a trop de personnes âgées mais on n'en pense pas moins !

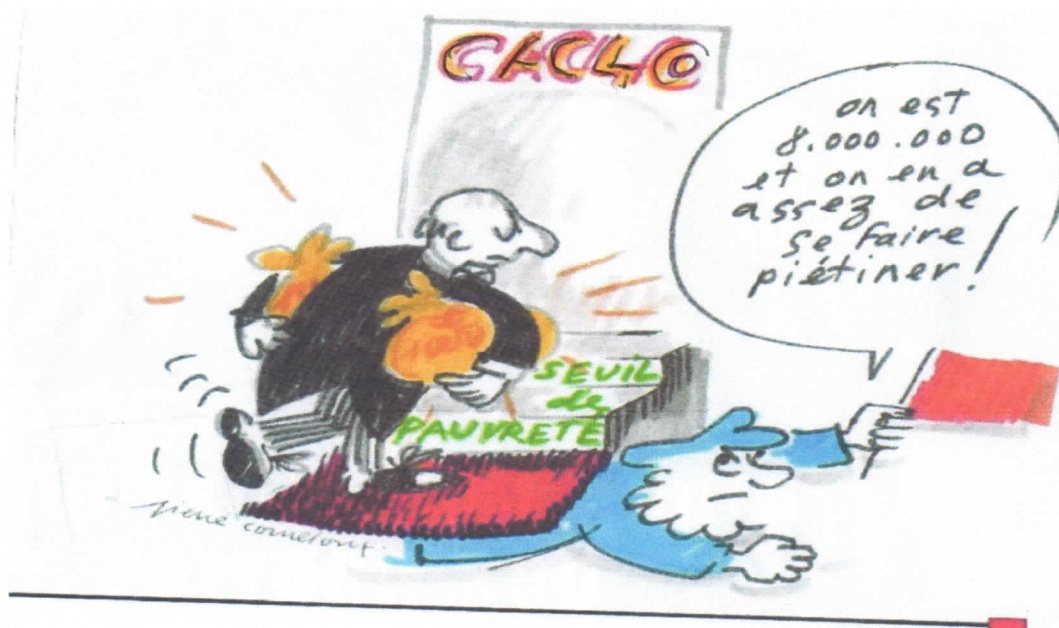
Or, il se trouve que, justement, l'espérance de vie s'est rétractée entre 2011 et 2012 (de 85 ans à 84,8 ans pour les femmes). Alors ?

L'augmentation de la durée d'activité donnera, nous dit-on, le libre choix quant à la date de départ ! Le libre choix quand le nombre d'annuités est insuffisant ?

Combien de salariés vont se retrouver en fin de droits ASSEDIC sans avoir les annuités nécessaires pour une retraite à taux plein ?

La CGT n'acceptera pas cette nouvelle attaque contre nos retraites

Comme si l'augmentation de l'espérance de vie n'était pas, justement, le résultat de l'amélioration des conditions de vie des salariés incluant la possibilité de prendre sa retraite dans de bonnes conditions





## « ON PROLONGE LA DUREE DES COTISATIONS, MAIS L'AGE DE LA RETRAITE NE CHANGE PAS « !!!

Le gouvernement s'apprête, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 (non, ce n'est pas un poisson d'avril !) à baisser le pouvoir d'achat des retraités par le biais de l'accord ARCCO-AGIRC qui prévoit

- la suppression de l'alignement des pensions sur le coût de la vie
- une taxe de 0,30% sur les retraites complémentaires

Ajoutons à cela la prochaine réforme des retraites de base qui prévoit, dès l'automne, un allongement de la durée de cotisations.

S'il n'est pas question, pour le moment, de toucher à l'âge légal de départ en retraite (62 ans), il va bien falloir trouver de nouvelles recettes.

Comme la vie s'allonge (dixit le président de la République dans son émission télévisée du 28 mars), la seule piste envisagée est l'allongement de la durée de cotisations, ce qui signifie que l'on ne partira plus effectivement à 62 ans, mais à 63, 64, 65 ans ou plus selon la durée de cotisation qui sera exigée.

Ce qui reviendra à pénaliser encore une fois les femmes, les jeunes, les précaires et tous ceux qui auront eu une carrière incomplète, des populations qui n'auront jamais leurs 42 annuités et qui deviendront, pour beaucoup, des retraités pauvres.

La Sécurité Sociale est en déficit et il faut bien, nous dit-on, trouver de l'argent.

Certes, mais pourquoi doit-on toujours en trouver dans la poche des plus démunis. (5 millions de retraités perçoivent le minimum contributif qui est de 620 euros) Il faut aller chercher « l'argent » chez ceux qui en ont. Taxer les produits financiers, les bonus, les stock-options, les dividendes... Combattre les paradis fiscaux. C'est d'actualité !!!





## TRANSPORTS EN ILE DE FRANCE :

### LA CGT MILITE POUR UNE REDUCTION DE 50% DES TARIFS POUR LES RETRAITES

A la retraite, les retraités subissent une diminution d'environ 30% de leurs revenus, dans le même temps, le remboursement d'une partie du titre de transport par l'employeur disparaît !

Nombreux sont ceux qui doivent faire des choix dans leurs dépenses et qui restreignent leurs déplacements.

Seulement 320.000 personnes bénéficient d'une réduction ou de la gratuité des transports sur de 3 millions de retraités Franciliens.

Nous devons donc agir pour permettre à l'ensemble des retraités de rester actifs en avançant dans l'âge, d'avoir des activités culturelles, sportives et de loisirs.

De lutter contre l'isolement la perte d'autonomie en allant voir leur proches, en s'appliquant dans la vie des associations, syndicats ou partis politiques.

Classés non productifs parce qu'ils n'occupent plus un emploi ils sont cependant nombreux à demeurer actifs .Ils jouent un rôle social et économique déterminant.

Par ailleurs une baisse des tarifs inciterait les seniors a délaissé leur voiture, ce qui participerait à l'amélioration de la qualité de l'air en ile de France.

#### La CGT revendique :

La création d'un titre de transport pour les retraités, sans condition d'âge et de ressource, permettraient sur simple présentation du titre de pension de bénéficier d'une réduction de 50% du tarif, comme cela existe pour d'autres catégories d'utilisateurs (titulaires de minima sociaux, lycéens, étudiant).

De plus nous réclamons une harmonisation des conditions d'accès à la gratuité pour les cartes départementales existantes. Le principe étant de se caler sur le régime actuel le plus favorable, puisque les conditions sont différentes selon les départements.

#### AGIR POUR POURSUIVE LES INTERVENTIONS DE LA CGT

Depuis 2009 notamment, la CGT interpelle le Conseil Régional d'Ile de France. Courriers, rencontres se sont succédés au cours de ces trois années. Face aux arguments de la CGT, les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes.

Après avoir essayé de nous renvoyer vers le STIF (syndicat des Transports d'île de France) plusieurs raisons sont invoquées :

La région fait beaucoup pour différentes catégories d'usagers et le coût des mesures demandées est trop élevé-tout ne peut être réalisé- La région a fait le choix d'améliorer le réseau, l'harmonisation des dispositifs se heurte aux prérogatives des départements, la loi interdit de taxer les centres commerciaux.

De toute évidence nous sommes confrontés à un manque de volonté politique pour chercher l'argent là où il se trouve.

**CAR LES MOYENS DE FINANCEMENT DE CES MESURES EXISTENT :**

Indépendamment du fait que l'augmentation des usagers retraités apporte du financement,

La CGT propose notamment de mettre à contribution les employeurs par une augmentation du versement transport.

Il est nécessaire également de récupérer une taxe détournée depuis 10 ans par les gouvernements successifs, le FARIF (Fonds d'aménagement de l'île de France) qui rapporte 170 millions par an.

Il est donc possible de satisfaire nos revendications.

**EXIGEONS :**

- L'harmonisation des conditions d'accès à la gratuité pour les cartes départementales existantes.
- La création d'un titre de transport bénéficiant de 50% de réduction pour les retraités.

**FRANCIENS SI VOUS ETES D'ACCORD AVEC CE TEXTE ADRESSEZ LE A**

**JEAN-PAUL HUCHON PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL ET DU STIF**

**PARTICIPEZ AU RASSEMBLEMENT LE JEUDI 25 AVRIL A 10 Heures**

**DEVANT LE CONSEIL REGIONAL**

(À l'occasion de sa séance plénière) métro st François Xavier I